

ARRÊTÉ N° ARR_2023_0037_AL_RD84_SAPOIS
Portant alignement sur une route départementale

Service : PPR - ROUTES - SDEE - ARD CHAMPAGNOLE

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- VU la demande en date du 21 décembre 2022 par laquelle la commune de Sapois, représentée par le Cabinet Colin et Associés, Géomètre-Expert, 39300 Champagnole, sollicite l'alignement de la Route Départementale n° 84, route de Champagnole, au droit de la parcelle cadastrée A n° 312, 332, 484, 723 et 724 - Commune de SAPOIS en agglomération,
- VU le code de la voirie routière et notamment les articles L112-1 et L112-3,
- VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L3221-4,
- VU le règlement de voirie départementale du Jura approuvé le 28 mai 2010,
- VU l'arrêté de délégation permanente de signature en vigueur, consentie à Monsieur le Chef de l'Agence Routière Départementale de CHAMPAGNOLE du Conseil Départemental du Jura,
- VU l'état des lieux,
- VU la consultation du Maire en date du 10/01/2023,

ARRÊTE

ARTICLE 1 Alignement

Après visite des lieux et matérialisation sur le terrain effectués le 01 juillet 2022 la limite du domaine public routier au droit de la parcelle susvisée est définie par une ligne reliant les points A, B, C, D, E, F et G figurant sur le schéma joint en annexe au présent arrêté.

ARTICLE 2 Responsabilité

La limite fixée par le présent arrêté d'alignement ne vaut pas limite de propriété pour le riverain. En cas de travaux sur le domaine départemental public ou privé, ce dernier devra obtenir l'accord préalable du Département. À défaut, il s'expose à des poursuites.

ARTICLE 3 Formalités d'urbanisme

Le présent arrêté ne dispense pas le bénéficiaire de procéder, si nécessaire, aux formalités d'urbanisme prévues par le code de l'urbanisme notamment dans ses articles L421-1 et suivants.

ARTICLE 4 Validité et renouvellement de l'arrêté

Le présent arrêté devra être utilisé dans le délai de UN an à compter du jour de sa délivrance, sous réserve qu'il ne soit apporté aucune modification des lieux. A défaut, une nouvelle demande d'alignement devra être effectuée.

ARTICLE 5 Recours

Le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de l'Agence Routière Départementale de Champagnole, à l'adresse suivante : 22 rue Gédéon David – BP28 – 39301 CHAMPAGNOLE cedex.

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans les 2 mois à compter de sa notification.

Signature de l'arrêté par le département

Le Maire consulté, le 10 01. 2023
Visa, signature et cachet

Jean-Pierre MASNADA
Maire



Diffusion : Le bénéficiaire pour attribution
Son représentant pour information
La commune de SAPOIS pour information
L'ARD de CHAMPAGNOLE pour classement

Olivier COLIN

Géomètre-Expert D.P.L.G.

Diplômé de l'institut de topométrie

Expert près de la cour d'appel de Besançon et ses tribunaux

Marie-Laure LOCU-CHARLIER

Géomètre-Expert

Ingénieur de l'École Supérieure des Géomètres Topographes



Demande d'alignement

M. le Président du Conseil

Suite à la réunion de bornage du 03/06/2022, en présence de M. Christophe SCHNEITER
ARD de CHAMPAGNOLE

Je, soussigné Olivier COLIN Géomètre-Expert à CHAMPAGNOLE (39300), sollicite pour
le compte de :

- **La commune de SAPOIS.**

La délivrance d'un arrêté d'alignement sur la Route de l'Entrepôt – RD 84 au droit des
propriétés situées :

- **au 479 Route de Champagnole – RD n° 84.**
- **« Aux Bourgeons »**

et cadastrée

- **A n°312-332-484-723-724 (en cours de division pour élargissement
et aménagement de la chaussée).**

**Merci de bien vouloir nous confirmer l'alignement de fait, défini sur le plan joint par
la droite A-B-C-D-E-F, comme étant la limite de l'alignement individuel.**

Dans l'attente de votre réponse ;

Je vous prie d'agréer, M. le Président du Conseil, l'expression de mes salutations
distinguées.

A Champagnole, le 20/12/2022

Pièce Jointe : un plan Proposition d'Alignement (dossier 210641)



SAPOIS
Section A
n° 312-332-484-723-724 (avant division)
n° (après division)
"Aux Bourgeois"

Propriétés **M. THOUVENOT /**
INDIVISION ROBIN / M. GANEVAL
Route de Champagne - RD n°84
PROPOSITION D'ALIGNEMENT



SARL Cabinet Olivier COLIN et Associés
Géomètres - Experts
95, Rue Pasteur - 30300 CHAMPAGNOLE
Bureau secondaire : 7, Rue du Mirail - 39200 SAINT CLAUDE
Permanence : 04, Grande Rue - 39100 AREOIS
Tél : 03.84.52.01.17

Echelle : 1/250

03/06/2022 Dossier 210641

Coordonnées : système Lambert 93 CC47

- ✦ Clou
- ⊙ Borne nouvelle OGE
- ⊙ Borne ancienne OGE

Application du plan cadastral
En l'absence de bornage contradictoire, les limites cadastrales ne sont données qu'à titre indicatif.

Proposition d'Alignement
La limite A-B-C-D-E-F-G fait l'objet d'une demande d'Arrêté d'Alignement

Envoyé en préfecture le 13/01/2023
Reçu en préfecture le 13/01/2023
Publié le 13-01-2023
ID : 039-223900010-20230113-ARR_2023_0037-AR

